

J'ai remarqué qu'on a omis de mentionner dans ce document ce que j'ai relevé dans les journaux au sujet des pays membres du Conseil de l'OTAN qui ont affirmé qu'au lieu de réduire leur budget militaire, ils avaient l'intention de l'augmenter. Si tel est le cas, j'espère que le Canada n'était pas de ceux qui ont pris cette décision, car il est très clair que nous devons freiner et non accélérer cette folle course aux armements qui se poursuit à l'heure actuelle.

Je suis heureux de constater que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu des consultations sur des questions de commerce avec les dirigeants du Marché commun européen. Elles semblent être d'importance capitale pour le Canada. J'ai noté avec intérêt que le ministre avait eu des entretiens avec le premier ministre suppléant de la Grèce. Je suis certes heureux de constater que le ministre lui a fait clairement comprendre que les Canadiens s'inquiètent vivement et profondément du sort de la démocratie en Grèce. J'aurais préféré entendre le ministre nous dire que le Canada, de concert avec d'autres États-membres de l'OTAN, auprès de qui la question devrait être soulevée—des pays tels que le Danemark et la Norvège—avait déclaré que les activités, les attitudes et les politiques de la junte militaire grecque et de la dictature portugaise sont tout à fait contraires aux principes de base dont est censée s'inspirer l'OTAN. C'est à ce niveau, selon moi, et non au cours d'entretiens privés, qu'il faudrait soulever la question de la démocratie en Grèce et, bien sûr, au Portugal.

* * *

L'AGRICULTURE

LA MODIFICATION DU PROGRAMME DE SUBVENTION DES LAITAGES

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous annoncer une modification qui vient d'être apportée à la politique de subvention des produits laitiers, et qui se révélera d'une importance particulière pour les petits producteurs de crème. Ce changement s'appliquera aux expéditeurs qui, à n'importe quel moment depuis 1967 ont bénéficié d'un contingent subventionnable mais dont l'admissibilité aux subventions a été par la suite supprimée parce qu'ils livraient moins de 420 livres d'équivalent de matière grasse. Le changement intervenu permettra aux producteurs de cette catégorie de recouvrer leurs droits aux subventions s'ils livrent 420 livres ou davantage dès cette année ou lors de l'une des années prochaines. Cette nouvelle disposition prendra effet à partir de la campagne laitière actuelle. Ceux dont les contingents ont été annulés et qui auront livré 420 livres ou davantage entre le 1^{er} avril 1971 et le 31 mars 1972 percevront des subventions sur leurs livraisons au cours de la campagne, jusqu'à concurrence de leurs contingents.

• (2.30 p.m.)

Si le contingent d'un expéditeur a été annulé en 1969 ou au cours d'une année ultérieure, le chiffre de ce nouveau contingent sera le même que celui qu'il détenait au moment de l'annulation. Si son contingent a été annulé en 1968, son contingent correspondra soit au montant de ses livraisons au cours de la campagne 1966-1967, soit à 420 livres, le plus grand de ces deux chiffres étant retenu.

Cette année, les paiements seront faits à la fin de la campagne, mais pour la campagne prochaine, ils seront

[M. Brewin.]

inclus dans les paiements ordinaires des subventions, en fonction des livraisons mensuelles.

Le même principe s'appliquera au cours des années suivantes. Si les intéressés effectuent des livraisons inférieures à 420 livres au cours de la présente campagne, mais atteignent ce chiffre au cours de la campagne 1972-1973, ils bénéficieront à nouveau de contingents subventionnés à la fin de cette même campagne.

M. R. E. McKinley (Huron): Monsieur l'Orateur, après avoir entendu le ministre de l'Agriculture (M. Olson) annoncer à la Chambre que les producteurs seront de nouveau admissibles aux subsides en fonction de la livraison d'une certaine quantité de lait, je me bornerai à faire remarquer qu'on n'aurait jamais dû leur retirer le bénéfice de ces subsides. Je me rappelle fort bien que des députés de l'opposition officielle ont déjà dit cela au ministre de l'Agriculture. J'ajouterai qu'il ne fait pas de doute que, sous l'égide du ministre, les activités de la Commission du lait ont laissé beaucoup à désirer.

Des voix: Bravo!

Une voix: Démissionnez!

M. Bell: Cassé, le pot au lait!

Une voix: Bon pour le Sénat.

M. McKinley: Nous nous rappelons que, voici un an ou deux, on a amputé considérablement les subsides alloués aux producteurs et, de ce fait, ceux-ci doivent supporter une charge financière bien plus grande pour écouler leurs produits sur les marchés mondiaux. Nous avons pu accéder aux marchés mondiaux, mais, dans l'intervalle, la Commission du lait réduit la production au point que nous ne sommes plus à même d'approvisionner ces marchés.

Des voix: Honte!

M. McKinley: A mon sens, il conviendrait de mettre de nouveaux conseillers à la disposition de la Commission du lait et du ministre de l'Agriculture. Il importe de dresser des plans quatre ou cinq ans à l'avance pour répondre aux besoins du marché mondial et pour bien équilibrer la production. C'est précisément ce que le gouvernement actuel a été incapable de faire pour les céréales ou le lait ou presque tous les autres produits. C'est pourquoi nous aimerions une amélioration de la situation dans ce domaine.

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'espère que le ministre et les responsables de ses services ont des moyens de prévenir en temps voulu les expéditeurs des différentes catégories dont a parlé le ministre. Je lui dirai—et je crois qu'il le sait—que depuis l'application de cette politique dans l'Ouest et tout particulièrement dans la Saskatchewan, ceux d'entre nous qui représentent les cultivateurs de cette région ont eu affaire à des cultivateurs dont les contingents admissibles, et, par conséquent, les paiements ont été supprimés. Je dirai au ministre que la semaine dernière encore je recevais des instances des cultivateurs de la région. Donc, si on fait vraiment un effort, le ministère en cause pourra remédier à certaines—et j'insiste sur le mot «certaines»—des difficultés qui ont été imposées aux petits exploitants agricoles de la Saskatchewan et même du Manitoba et de l'Alberta. On pourrait peut-être réorganiser les choses de telle sorte que l'industrie laitière puisse produire des quantités suffisantes pour les besoins du pays.